

# La contrainte de la violence : devoirs de vérité et de résistance chez Pierre de Ronsard

## The Constraint of Violence: The Duty of Truth and Resistance in Pierre de Ronsard's Writings

SANGOUL NDONG

Université Assane Seck de Ziguinchor  
sndong@univ-zig.sn

### Mots-clés

Colloque de Poissy ; enrôlement ; guerres de religion ; Pierre de Ronsard ; violence.

En temps de guerre, quand la furie des violences décime les combattants et les civils, la règle tacite veut que l'écrivain transforme sa création littéraire en langage-instrument destiné à agir sur les pensées et sur les affects des acteurs de cette guerre pour restaurer l'ordre. C'est ce rôle de sentinelle de la paix que Pierre de Ronsard a joué dans les *Discours des misères de ce temps*. Le chef de file de la Pléiade est clairement contraint, à partir de 1562, à inscrire sa poésie dans la dynamique d'une satire farouche qui récusé le silence devant la guerre. Partant de l'idée qu'analyser un discours littéraire sur la guerre c'est voir de quelles manières le sujet engagé réussit, avec un matériel verbal, à provoquer des effets sur les allocutaires, cette étude analyse les indices de l'impossible dégage-ment de Ronsard, les stratégies discursives mises en œuvre dans les *Discours* ainsi que les visées de la poésie testimoniale au temps des guerres de religion.

### Keywords

the Poissy Colloquium; enlistment; Religious Wars; Pierre de Ronsard; violence.

In wartime, when the fury of violence decimates combatants and civilians alike, the writer willing to restore peace is expected to transform his literary creation into a language-instrument intended to act on the thoughts and affects of those involved. It is this role of sentinel of peace that Pierre de Ronsard played by his *Discours des misères de ce temps*. From 1562 onwards, the Pléiade leader was compelled to inscribe his poetry within the dynamic of a fierce satire against the lack of reaction to war. Starting from the idea that analyzing a literary discourse on war means studying the ways in which the engaged subject succeeds, by using verbal material, in provoking effects on the addressees, this study approaches Ronsard's impossible disengagement from his assumed mission, the discursive strategies developed in his *Discours* and last, but not least, the aims of testimonial poetry at the time of the Religious Wars.

En temps de guerre, quand la furie des violences décime les combattants et les civils, la règle tacite veut que l'écrivain transforme sa création en langage-instrument destiné à agir sur les pensées et les sentiments des acteurs de cette guerre pour restaurer l'ordre. En effet, dès que vécues par l'écrivain, les violences guerrières appellent en littérature le devoir de solidarité envers les victimes, qui est aussi devoir de vérité historique et de dénonciation à l'égard des fauteurs de trouble.

Au début des guerres de religion, c'est ce rôle de sentinelle de la paix que Pierre de Ronsard a joué. En 1562, la France ayant besoin d'un réveil rationnel au lendemain de l'échec du colloque de Poissy<sup>1</sup>, ce poète s'interdit d'être un spectateur devant son sort triste. Un détachement envers les violences de la guerre civile entre catholiques et protestants l'exclurait des dignes fils du royaume, ainsi que du cercle de ces voix intransigeantes qui, depuis Juvénal, se mettent au service de la paix dans les cités en crise. Au regard de la notoriété que son génie poétique lui vaut, Ronsard est clairement contraint, à partir de 1562, à inscrire sa poésie dans la dynamique d'une satire qui récuse le silence devant la guerre. Cette contrainte sous le sceau du désastre public traduit une « écriture de la participation à l'histoire » (Denis, 2000 : 37). Elle est acception du devoir urgent de faire part des inquiétudes suscitées à la fois par l'iconoclasme huguenot, les prises d'armes qui suivent le colloque de Poissy et les ravages de la première guerre de religion.

Partant de l'idée qu'analyser un discours littéraire sur la guerre, c'est voir comment le sujet engagé réussit, avec un matériel verbal, à provoquer quelques effets sur les allocutaires, nous nous appuyons sur les principes d'une rhétorique de l'argumentation, de l'analyse du discours donc, pour scruter les mécanismes discursifs au moyen desquels Ronsard s'efforce, au début des guerres de religion, de faire adhérer à ses positions. Nous analysons en particulier les rôles dans lesquels ce poète envisage d'inscrire les autres écrivains de son temps, c'est-à-dire les actions de résistance et de défense de la France qu'il attend de ce groupe de destinataires des *Discours des misères de ce temps*. Tout au long de cette œuvre poétique, Ronsard exploite les modalités énonciatives par lesquelles l'argumentation à vocation engageante permet à l'homme public d'agir sur les pensées et les comportements. L'analyse des stratégies discursives mises en œuvre dans les *Discours* doit insister sur leur vocation mobilisatrice.

---

<sup>1</sup> En 1562, c'est l'impasse en France (Jouanna, 1996 : 375). Persuadés les uns et les autres de détenir la vérité biblique, catholiques comme réformés ne font pas de concessions sur leurs positions au colloque de Poissy. Avant, pendant et après ce colloque, chacun est par ailleurs animé par le sentiment de l'imminence de la colère de Dieu s'il laisse se perpétuer plus longtemps les abominations de l'autre qu'il assimile à un impie. Les réformés eux-mêmes redoublent d'activité de prédication puis réclament de plus en plus de lieux de culte pouvant héberger leurs assemblées. Depuis que Louis Bourbon de Condé devient leur chef militaire et ennemi des Guise, la discorde religieuse prend une coloration politique. Tandis que les Guise prennent en main la défense du catholicisme avec Anne de Montmorency et Jacques d'Albon de Saint-André, le Prince de Condé, l'Amiral Gaspard de Coligny et plusieurs autres leaders nobles prennent le parti protestant. Ce face à face des grands gentilshommes dans l'un et l'autre camp religieux a rendu la guerre inévitable entre Français. Pour préserver la paix menacée dans ce contexte tendu, la Reine Catherine de Médicis et le Chancelier Michel de L'Hôpital instaurent la tolérance civile avec l'*Édit de Saint-Germain* de janvier 1562. Or le Duc de Guise ne respecte pas ledit édit qui accorde la liberté de conscience et de culte privé aux réformés à l'intérieur des cités et villages fortifiés ainsi que la liberté de culte public dans les faubourgs et les campagnes de la France. Le 1<sup>er</sup> mars 1562, le Duc et ses hommes massacrent plusieurs protestants à Wassy. Cette tuerie a pour conséquence les prises d'armes qui dégénèrent et aboutissent à une série de violences qui constituent la première guerre de religion d'octobre 1562 à juin 1563. C'est la guerre civile à travers la France. Poète des Princes du royaume et Prince de ses poètes, Ronsard se voit contraint de décrire les désastres.

Pour ce qui est du plan d'analyse, nous concentrons d'abord le propos sur les qualités dans lesquelles Ronsard parle pour disposer ses allocutaires à écouter ses exhortations. Ensuite, nous examinons les adjurations qu'il exprime pour favoriser ces dispositions. Enfin, nous analysons les raisons du témoignage sur les violences nées de la discorde entre catholiques et protestants. Cela revient à analyser, dans un premier temps, les indices de « l'impossible dégage-ment » (Denis, 2000 : 37) que Ronsard met en exergue ; dans un deuxième temps, les interpellations sommatives qui occupent une place cruciale dans la satire des violences ; dans un troisième temps, les visées de la poésie testimoniale.

### I. Impossible dégage-ment

Dans la tradition littéraire, être témoin d'une action infâme ou cruelle sans la dénoncer, pratiquer la satire, donc, porte préjudice à la réputation de l'écrivain. C'est parce que les affaires ignobles provoquent l'indignation. Le refus du remords, sentiment de peine psychologique que la pensée du manquement aux devoirs excite dans l'âme (Molinié, 1972 : 259), commande à l'écrivain d'éviter les conduites qui entraînent, en temps de crise, la perte de la réputation.

Sensible à ce principe de l'honneur, Ronsard s'interdit de rater l'occasion d'être du côté engagé de l'histoire de la France quand, en 1562, il voit la discorde religieuse entre catholiques et protestants prendre une tournure politique puis entraîner la guerre civile. Son honneur est d'avoir compris que la France se trouve, au lendemain du colloque de Poissy, dans l'attente urgente d'un homme de parole assez ingénieux et intransigeant pour réveiller les ardeurs patriotiques et insuffler le « non » aux violences de la guerre civile à chacun des sujets. Avec la conviction que la France « n'est pas une terre Gottique » (Ronsard, 2015c : 107), Ronsard transforme sa poésie en acte d'engagement citoyen destiné à défendre les fondements de ce royaume menacés de décadence (Debailly, 2009 : 155). Dans cette perspective, il commence par esquisser les traits éthiques de sa *persona*.

Ainsi que Chaïm Perelman l'écrit, c'est une qualité non négligeable pour l'orateur que de se montrer, dans et par son discours, comme une personne à l'opinion de laquelle on peut attacher quelque valeur (2012 : 28). Pour Ronsard, qui a compris qu'il a son mot à dire contre les misères de 1562, il est alors important de rendre le lecteur des *Discours* attentif par l'évocation de la communion parfaite avec la France meurtrie. Ce n'est pas le courage de dire ses vérités à chacun des acteurs de la discorde religieuse qui fait défaut au Vendômois. Contraint, comme Guillaume des Autels dans la *Remonstrance au peuple françois*, d'intervenir contre la crise de son temps, Ronsard formule sa vocation satiriste sur le mode d'une ferveur patriotique. Son intervention est celle d'un sujet suffisamment attaché à la terre de ses aïeux pour admonester chacun des individus qui tiennent les premiers rôles dans les troubles civils : Théodore de Bèze (Ronsard, 2015c : 95-150), les Valois (2015d : 375-396), les prélats (2015d : 425-450), les chargés de justice des cités (2015d : 451-464), les nobles (2015d : 469-496), les princes de sang, Louis Bourbon de Condé en l'occurrence (2015d : 611-758), Dieu lui-même n'étant pas épargné dès l'exorde de la *Remonstrance* (2015d : 34-36). Du fait de son patriotisme farouche, Ronsard s'engage donc à ne pas être muet face à son époque :

[...] je serois ou du plomb ou du bois,  
Si moy, que la nature a fait naistre François,  
Aux siecles advenir je ne contoïis la peine,  
Et l'extreme malheur dont nostre France est pleine. (2015c : 1-4)

Cet exorde de la *Continuation* est saisissant. La déclaration de l'intention dénonciatrice y évoque le devoir de satire d'un homme qui a compris, au milieu des misères générales, la nécessité de l'écriture franche (Lenient, 1894 : 211) qu'impose l'impossible dégageant face aux guerres de religion. Ronsard est impuissant à faillir à l'obligation de témoignage et de vérité envers son époque. Le sens de la paix, la douleur sincère devant la France meurtrie, tout comme le besoin d'être en paix avec sa conscience le contraignent à porter à la connaissance du monde les malheurs collectifs devenus insoutenables à ses yeux.

Avec ces traits, Ronsard suscite une forte impression concernant sa personne. Le lecteur des *Discours* est frappé par l'indignation qui le pousse à se constituer le porte-parole de son royaume. La poésie solidaire avec la France qu'il annonce met en évidence la figure du poète sentinelle de l'ordre social. Il n'est pas effrayé par une censure quelconque. Les attaques de ses ennemis réformés ainsi que leurs représailles éventuelles sont encore peu de chose à ses yeux. Pour la paix entre ses compatriotes français, il apparaît beau aux yeux du Vendômois de se faire colonne ferme du royaume. La résolution avec laquelle ce poète énonce ses défis contre de Bèze et les prédicants genevois n'est précédée, en ce sens, d'aucune hésitation. Elle lui imprime un trait éloquent :

[...] moy je suis prest, et ne perdray courage,  
 Ferme comme un rocher, le rampart d'un rivage,  
 Qui se mocque des vens, et plus est agité  
 Plus repousse les flots, et jamais n'est donté. (2015d : 599-602)

Les cinq coups d'arquebuse reçus lors d'une mésaventure personnelle, auxquels, d'après ce qu'il dit, il n'a survécu que grâce à la volonté divine (2015d : 546-547), sont des blessures assez cruelles pour inciter Ronsard à se mettre à l'écart des chemins des huguenots. Mais « l'amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité » (2015d : 709-710) excepté, l'anaphore « je meurs quand je les voy » (2015d : 551-554, 559-570) expose les motifs qui le persuadent de ne pas se dérober au devoir de dénonciation des maux du temps. Ronsard brandit l'intransigeance qui soutient, puis garantit la portée civique de son discours poétique sur les guerres de religion (Debailly, 2012 : 102). Avec ce statut de sentinelle de la paix, il peut prodiguer des conseils à la Reine Catherine de Médicis, au Roi Charles IX, à Henri III comme aux *triumvirs*<sup>2</sup>. S'il compose les *Discours*, c'est également pour adresser ses adjurations aux collaborateurs immédiats de ces tenants du pouvoir royal et les exhorter à prendre parti, eux aussi, contre les réformés responsables à ses yeux du chaos général.

## II. Appels à la résistance

En portant un parti pris explicite sur l'actualité des violences de leur époque, le *Discours des misères de ce temps* et ses suites visent à enrayer et à neutraliser la Réforme. Ronsard s'y fait poète militant en charge de défendre un ordre social et politique menacé (Ferrer, 2009 : 31). Il est bien dans un face à face discursif envers le camp protestant quand il avance :

[...] il faut desormais deffendre nos maisons,  
 Et par le fer tranchant, et par vives raisons

<sup>2</sup> Il s'agit de François de Guise, Anne de Montmorency et Jacques d'Albon de Saint-André, qui prennent en main la défense militaire du catholicisme pendant que, de leur côté, le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny et plusieurs autres leaders nobles prennent le parti protestant après le colloque de Poissy (Schrenck, 2015 : 387).

Et courageusement nos ennemis abbatre  
Par les mesmes bastons dont ils nous veulent battre. (2015a : 15-18)

Ce duel oratoire annoncé avant le *Discours des misères de ce temps* laisse le lecteur dans l'attente d'une argumentation satirique articulée entre défense du catholicisme, voire de l'autorité de Charles IX en danger, et réfutations des opinions religieuses des réformés ainsi que de leurs positions politiques. C'est un catholique incapable de silence face au dynamisme conquérant et dévastateur du protestantisme qui parle dans le *Discours des misères de ce temps*, la *Continuation* (1562), la *Remonstrance au peuple de France* (1563), la *Responce aux injures et calomnies des predicans et ministres de Geneve* (1563) et les autres pièces<sup>3</sup> qui les suivent. Il faut entendre la satire dans ces pièces au sens de registre discursif lié à la peine que Ronsard éprouve devant les agissements qui lui semblent indignes par rapport à ses idéaux de patriotisme, de vertu et de vie chrétienne. Impuissant à contenir ses colères contre les violences de l'iconoclasme huguenot<sup>4</sup> et la levée des troupes protestantes à travers la France, ce poète intransigeant met l'adjuration en action dans plusieurs endroits de sa satire. Ce registre est affirmation d'inflexibles appels à la mobilisation et à la résistance. Son ton est celui de l'interpellation sommative. Il parle aux fibres patriotiques pour mettre les représentants de l'ordre à travers la France du XVI<sup>e</sup> siècle en demeure de reconsidérer leurs positions face à la situation du royaume. Ainsi que le souligne la *Remonstrance*, le manquement de ces agents à leurs responsabilités a contribué à la discorde politico-religieuse qui a exposé la France aux guerres civiles. Accusant les prélats de s'être détournés de leurs rôles, Ronsard les apostrophe et les exhorte à combattre les réformés : « Vous mesmes les premiers, reformés vous, / Et comme vrays pasteurs faites la guerre aux loups » (2015d : 425-426). Puis il fulmine à l'endroit des chargés de la justice :

Vous, Juges des cités, qui d'une main egalle  
Devriés administrer la justice royalle,  
Cent et cent fois le jour mettés devant vos yeux  
Que l'erreur qui pullule en nos seditieux  
Est vostre seule faute. (2015d : 451-455)

Du fait que le maniement presque diabolique du langage par les prédicants genevois abuse une partie du peuple français puis le pousse à démolir les lieux de culte catholiques, une toute petite dose d'indignation aurait pu pousser prélats, justiciers et autres représentants de l'ordre

<sup>3</sup> Il s'agit de *L'hydre deffaict ou la louange de Monseigneur le Duc d'Anjou, frère du Roy* (1569), la *Prière à Dieu pour la victoire* (1578), *Les éléments ennemis de l'hydre* (1578) et les *Pronostiques sur les misères de nostre temps* (1584).

<sup>4</sup> C'est ce phénomène de violence qui fait culminer l'intransigeance des catholiques. Désireux d'obtenir des lieux de culte pouvant contenir leurs assemblées, les réformés conquièrent l'église d'Issigeac le 24 février 1561. Le fait majeur est ici leur volonté de purifier ces lieux de culte conquis de leurs souillures papistes, en renversant les statues de la Vierge et des saints, les croix, les retables et toutes les autres représentations figurées de la divinité (Jouanna, 1996 : 379). Ces destructions s'étendent de manière paroxystique à toute la France d'avril à octobre 1562 (380). Elles ne sont pas le seul fait d'éléments populaires incontrôlés comme paysans, artisans, domestiques, archers, sergents. Les notables (nobles, possesseurs de seigneuries, détenteurs d'offices et hommes de loi, marchands, libraires, apothicaires, chirurgiens) y prennent également une part active (381). Devant ces violences des briseurs d'images, les catholiques les plus ardents décident de réagir. Le 6 avril 1561, François de Guise, Anne de Montmorency et Jacques d'Albon de Saint-André associent notamment leurs forces pour prendre en main la défense de leur foi contre les protestants. C'est le *triumvirat* catholique. Cette union jure de maintenir la religion des pères de la France et assure Charles IX de son obéissance à condition qu'il demeure fidèle à cette foi (Jouanna385). Ronsard ne s'éloigne pas de leur résolution dans plusieurs vers des *Discours*.

au XVI<sup>e</sup> siècle à apporter la réplique aux confessions de foi des réformés<sup>5</sup> ainsi qu'à leurs discours de propagande politique<sup>6</sup>. C'est l'appel au devoir de résistance contre la Réforme et ses membres, ces « pauvres incensez » (2015c : 33), que Ronsard accuse d'amasser des armées pour, au nom de leurs opinions sur la Bible, brûler des maisons, piller, brigander, tuer, assassiner, par force commander et n'obéir plus au Roi de France (2015c : 45-48). Il faut, indique le Vendômois aux porteurs de parole du temps de la première guerre de religion, par la force de l'argumentation satirique remédier aux ravages des confessions de foi des réformés et des discours de propagande qui justifient leur mobilisation militaire derrière Condé :

Ainsi que l'ennemy par livres a seduict  
 Le peuple devoyé qui faucement le suit,  
 Il faut en disputant par livres le confondre,  
 Par armes l'assaillir, par armes luy respondre,  
 Sans montrer au besoin nos courages faillis,  
 Mais plus fort resister plus seront assaillis. (2015a : 19-24)

L'exhortation à la polémique antiprotestante est ici tentative de réparation des torts subis par le royaume, en faisant en sorte que la « riposte offensive » (Maurras, 2008 : 3) persuade Condé, de Bèze et leurs suivants de déposer les armes. En singulier, Ronsard convie les écrivains catholiques témoins de l'échec du colloque de Poissy et de ses suites à servir de rempart au Louvre et à l'Église. Inscrit dans le rôle de héraut de l'ordre social face aux agissements qui compromettent, à ses yeux, la sécurité des Français, le poète entreprend à son tour de faire adhérer ces allocutaires à ses pensées et à ses positions face à la situation générale de la France. Il met à contribution, pour cela, le pouvoir des adjurations à produire des effets d'enrôlement<sup>7</sup> et de mobilisation pour restaurer l'ordre.

<sup>5</sup> Nous faisons référence aux textes par lesquels les grands réformateurs diffusent leurs convictions sur la Bible. Parmi ces textes qui définissent la foi du réformé et dont Ronsard conteste, sans être théologien, les thèses, on peut citer la *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneve et subjectz du pays doivent jurer de garder et tenir* de Guillaume Farel (1536), l'*Instruction chrestienne en la doctrine de la loy et de l'Evangile* de Pierre Viret (1564), la *Confession de foy, faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France, et s'abstient des idolatries papales* de Jean Calvin (1559) et la *Confession de la foy chrestienne, contenant la confirmation d'icelle, et la refutation des superstitions contraires* de Théodore de Bèze (1561).

<sup>6</sup> Il s'agit de la *Déclaration* et de la *Protestation* du 8 avril 1562 ainsi que du *Traité d'association* du 11 du même mois composés par Théodore de Bèze et François Hotman pour justifier le devoir pour Louis Condé, le seul prince du sang adulte après Antoine de Bourbon, son frère finalement rangé dans le camp catholique, de libérer le jeune Roi Charles IX et sa mère Catherine de Médicis supposés être sous l'emprise des Guise. Ces discours de propagande justifient dans le même temps la levée des troupes huguenotes à travers la France ainsi que la prise de lieux stratégiques dont Orléans, Lyon, la vallée du Rhône, le Dauphiné et le Languedoc. Voir sur ce sujet l'étude titrée « La guerre des libelles, ou écrire par extrême nécessité en France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Le passé qui ne veut pas passer : la propagande au croisement des regards multiples (langues, littératures, traduction, arts)*, Actes du colloque international et interdisciplinaire organisé les 12 et 13 juin 2023 par l'Institut de Recherche en Langues et Littératures Européennes (UR 4363) à l'Université de Haute-Alsace, Mulhouse.

<sup>7</sup> Composé du préfixe *en-* et du radical *rôle*, le verbe *enrôler* signifie, étymologiquement, l'action de mettre quelqu'un à un rôle ou de s'inscrire soi-même à un rôle. Sur le plan militaire, il s'agit d'incorporer une personne dans l'armée, ou d'y faire soi-même son entrée. Sur le plan politique, il est question d'adhérer ou de faire adhérer quelqu'un à un parti, entrer ou faire entrer dans un groupe idéologique. Sur le plan religieux, enrôler correspond à l'action de faire adopter une croyance à quelqu'un puis de l'endoctriner. Sur la base de ces précisions, l'enrôlement traduit, en littérature, l'implication personnelle de l'écrivain dans la vie sociale de son temps. C'est une prise de parti explicite, un engagement au service de la cause que l'écrivain juge la plus légitime. S'inscrivant dans le rôle de héraut de la justice face aux agissements qui compromettent, à ses yeux, la sécurité du plus grand nombre, l'écrivain engagé ou enrôlé dans un groupe idéologique entreprend à son tour de faire adhérer ses allocutaires à ses pensées et à ses positions.

Autant les réformés exposent la France au péril, autant le poète des *Discours* appelle chacun des écrivains de son temps à s'impliquer dans les guerres de religion. Il faut à chacun de ces écrivains prendre sa responsabilité face à la crise politico-religieuse et ses dérivés. Il leur faut constituer, avec Ronsard, de Guillaume des Autels, de Jean Lemaire et de Mellin de Saint-Gelais, un peloton de génies littéraires décidés à en découdre avec la propagande de Théodore de Bèze, de Hotman et des prédicants genevois. Il est question, pour ces écrivains du lendemain de Poissy, de s'inscrire eux aussi dans le rôle de sentinelles de la paix qui n'écriraient pas de satire farouche si le sort du royaume meurtri ne l'exigeait pas. C'est dans cette mesure que Ronsard proclame à leur attention :

Vous sacré troupeau, sacrés mignons des Muses,  
[...]  
De nostre jeune Prince escrivés la querelle  
Et armés Apollon et les Muses pour elle. (2015d : 527-532)

La situation de la France en péril en 1562 est suffisamment alarmante pour dissiper tout désengagement chez ses écrivains. Si ces derniers éprouvent la moindre indignation devant le sort du royaume à cette époque, ils doivent comprendre qu'il leur revient de consacrer leur génie à la vocation de boucliers communicationnels du Roi. Il leur appartient de porter la « riposte offensive » dans la guerre des mots ouverte par les réformés, les actions politiques et militaires devant, pour leur part, être laissées à la Reine Catherine, à Charles IX, à Henri III et aux *triumvirs*. Si ces écrivains souscrivent aux exhortations de Ronsard, ils pourront se regarder comme dignes fils de la France dans le miroir de leurs consciences. Quel regret cependant s'ils ne se conforment pas à la mission de l'écrivain dans la cité en crise ! Ils ne se pardonneront pas d'avoir failli à l'occasion de soutenir Charles IX, le jeune Roi, et de plaire, par-delà, à l'opinion publique contemporaine ainsi qu'aux générations suivantes. Le remords leur fera sentir qu'ils ont manqué à une responsabilité historique cruciale. Les tourments auxquels cette peine psychologique confronte sont les supplices que Ronsard leur fait redouter pour les infléchir à appartenir au cercle privilégié des porteurs de voix intègres qui ne se dérobent pas devant le devoir de vérité et de résistance contre les fauteurs de trouble.

Un véritable programme de satire militante collective se dessine ainsi dans les *Discours des misères*. L'adjuration vise un objectif principal dans cette œuvre de circonstance : pousser les représentants de l'ordre au XVI<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels les écrivains, à repenser chacun ses positions individuelles face aux guerres de religion. Elle porte ces allocutaires à se figurer que les exhortations de Ronsard sont légitimes puis à se mobiliser avec lui contre la violence. Avec les récurrences de l'impératif, temps par excellence de l'injonction, Ronsard tente, autant qu'il le peut, d'inciter prélats, justiciers et autres conseillers du Louvre à prendre parti contre l'actualité des violences qu'il met sur le compte de Théodore de Bèze et de Condé. Le silence face à ces violences n'est pas acceptable à ses yeux. Ce qui est particulier à la représentation satirique de ces violences et à sa mise en abîme, c'est la capacité de l'écriture testimoniale à susciter la révolte contre l'inacceptable et les fauteurs de trouble, ainsi qu'à fournir aux générations suivantes une liste d'anti-modèles à ne pas imiter. Dans le *Discours des misères*, l'appel central aux écrivains du temps expose les matériaux et les buts de cette satire des malheurs que la Réforme fait subir à la France :

O toy historien, qui d'ancre non menteuse  
 Escrits de nostre temps l'histoire monstrueuse,  
 Raconte à nos enfants tout ce malheur fatal,  
 Afin qu'en te lisant ils pleurent nostre mal,  
 Et qu'ils prennent exemple aux pechés de leurs peres,  
 De peur de ne tomber en pareilles miserres. (2015b : 115-120)

### III. Visées de l'écriture testimoniale

En proclamant une écriture-miroir où le poète ne se sépare pas de l'historien, Ronsard veut, au moyen du récit-témoignage qui prétend adopter le ton du constat neutre, investir la poésie sur les guerres de religion d'une mission à la fois didactique et mobilisatrice. Sous forme de représentation mimétique, son écriture de témoignage colle de près avec les violences de 1562 et de 1563 en vertu d'une relation de contiguïté entre les vers réalistes et les cruautés que ces vers font imaginer. La *narratio*, à partir de cette exigence de rendre compte des exactions entre Français, devient un réquisitoire choquant. Les scènes de violence servent à « ancrer dans les esprits une image attachée à une signification criante » (Lestringant, 1986 : 59). Elles agacent les cibles réformées puis inspirent, à leur rencontre, « le dégoût et la répulsion. La révolte aussi » (Fragonard, 1990 : 72). Elles transmettent aux narrataires la même indignation qui interdit à Ronsard tout décalage entre poésie et histoire dans le *Discours des misères*. Si Ronsard appelle à l'« ancre non menteuse » (2015b : 115), puis réduit lui-même l'écart entre les vers du *Discours des misères de ce temps* et le tumulte social qui les dicte, c'est que la narration de la violence guerrière permet d'abolir celle-ci. Il est question, comme plus tard chez Agrippa d'Aubigné dans *Les Tragiques* (1616), de la conviction suivant laquelle :

[...] le vice n'a point pour mere la science,  
 Et la vertu n'est pas fille de l'ignorance ;  
 Elle est le chaud fumier sous qui les ords pechez  
 S'engraissent en croissant, s'ils ne sont arrachez :  
 Et l'acier des vertus mesme intellectuelles  
 Tranche et détruit l'erreur, et l'histoire par elles. (Aubigné, 2006 : II, 1087-1092).

La fonction de la poésie historique consiste à protester contre l'oubli des violences civiles. Il s'agit d'une affirmation conformément à laquelle, en dépit du déshonneur dont le récit des violences des guerres de religion couvre la France, il faut écrire l'histoire douloureuse de ce temps et la partager avec les contemporains et les générations suivantes. La narration des vérités cruelles de ce temps réveillera peut-être le mépris des étrangers à l'égard des Français. Mais en plus d'être une exigence de sincérité personnelle, le principe de vérité est, aux yeux de Ronsard, obligation d'obéir à la contrainte d'une histoire collective devenue si insupportable qu'écrire sans cette histoire est, ainsi que le stipule l'exorde de la *Continuation* cité plus haut (2015d : 599-602), presque une trahison de la conscience.

La poésie de témoignage sur les guerres de religion s'accorde avec la volonté de ne pas manquer au devoir de mémoire nullement excusable envers son époque. Elle est le produit d'une histoire déchirée qui rend impossible l'oblitération des misères sociales. Contraint par les troubles civils de 1562 à n'admettre plus de langage poétique surchargé de déclarations amoureuses, d'affabulations mythologiques ou de louanges aux grands, Ronsard redéfinit sa ligne poétique. Il se présente littéralement en poète intransigeant poussé par « la vocation

énonciative » (Maingueneau, 1993 : 78), ce sentiment d'indignation par lequel un écrivain se sent appelé à écrire sur le présent et qui lui impose de faire le procès de son temps.

Au reste, le repentir poétique du Vendômois plaît à la *doxa*. Quand le poète revoit ses manières d'écrire en plein temps de crise politico-religieuse, il donne à son discours poétique sur les guerres de religion les garanties qui lui permettent d'inspirer confiance aux allocutaires pour être lu jusqu'au bout et persuader d'adhérer à ses positions. Dénoncer les violences des guerres de religion est une marque de sens élevé de la justice. Ce trait force le respect et l'écoute. Recueillant et réprimant les atrocités dont il est témoin, Ronsard capte l'attention.

En somme, écrits par un poète en colère, les *Discours* assignent à l'écriture testimoniale la mission de mettre en garde contre les désastres de la première guerre de religion. Les tableaux qui y montrent l'état misérable de la France et la culpabilité des réformés provoquent l'indignation. Il est question, dans le sens des raisons didactiques avancées par Simon Goulart dans la préface des *Memoires de l'Estat de France*, d'une dénonciation engageante dont le souffle confère à la *narratio* sa force de mobilisation et d'incitation à la résistance contre la violence :

Les choses dignes de memoire ne doyyent estre desrobees à la posterité [...] Puisque le silence des uns fait croistre la fureur des autres souventesfois, [...] qui osera dire qu'il ne soit meilleur, en quelque temps, de parler que de se taire ? »  
(Goulart, 1578, s. p.)

Ronsard prône la poésie historiographique comme un moyen de faire office de reproche envers les catholiques et les protestants du XVI<sup>e</sup> siècle, de servir aussi d'alerte à l'endroit des générations suivantes. La narration des violences civiles des guerres de religion se veut, dans ses *Discours*, un appel à la raison et une mise en garde didactique. Cette œuvre inspire, à sa manière, la pitié et la solidarité vengeresse envers la France meurtrie en 1562. Elle rend aussi à la poésie sa dignité perdue. Les fonctions de ce genre littéraire ayant fait l'objet de divergences suivant les époques et les auteurs, Ronsard ne se préoccupe pas d'esthétique au début des guerres de religion. Avec ces guerres, écrire équivalait pour lui à faire l'apologie de la poésie comme outil de dénonciation et de révolte contre l'inacceptable. Le Vendômois crée le *Discours des misères de ce temps* et la *Continuation* sur le modèle de récits-témoignages dont l'objet consiste à secouer les âmes de ses différents allocutaires. Rompre le mur des indifférences et rallier à ses convictions, voilà sa raison d'écrire ces textes où la question de la mobilisation occupe une place centrale. Cette question pose le problème du dialogue imaginaire que Ronsard établit avec le public de la France et de l'international qui reçoit et interprète, au XVI<sup>e</sup> siècle ou au-delà, ses écrits poétiques sur les guerres de religion. Il s'agit de ce phénomène littéraire de dialectique entre le texte et le lecteur dont parle l'auteur de *Sémiotique de la poésie* (Riffaterre, 1983 : 12). Les lecteurs devant être des récepteurs actifs, c'est la capacité de l'écriture-miroir à inspirer des points de vue puis à provoquer des prises de position sociale qui fait que Ronsard ne conçoit pas les *Discours* sans la prise de parti ultime des individus auxquels il les adresse.

En plus de travailler à engager, dans le contexte de la première guerre de religion, ses coreligionnaires poètes dans le rôle de chantres de l'exigence de paix, Ronsard interpelle, le long des *Discours*, trois catégories d'allocutaires : les tenants des premiers rôles dans les deux groupes religieux en conflit pendant qu'il écrit ses pièces militantes ; les partisans ainsi que les lecteurs contemporains ou la postérité. Ces destinataires des *Discours* se répartissent entre adversaires, coreligionnaires et lecteurs-juges. Il s'agit à leur égard d'interpellations avec des fins rhétoriques contraires.

Ronsard entreprend de convaincre et de persuader de Bèze et les siens de leurs manquements aux bonnes mœurs et, en conséquence, de les forcer à revenir sur le droit chemin de la paix. Cette vocation constitue le socle du blâme. Il s'agit dans ce sens d'une satire sous le sceau de l'appel à la raison. Ronsard ne manque cependant pas de se tourner par moments vers les membres de son groupe idéologique. Poète militant, il a en charge de raffermir les fidélités à la cause catholique, qu'il confond avec l'autorité de Charles IX menacée, d'y faire adhérer également les épris de paix de tous bords de la *doxa* placés dans les rôles de juges devant les tableaux de la satire.

Pour rallier ces différents allocutaires à ses convictions sur le sujet des guerres de religion, Ronsard, avant tout développement discursif, entoure sa prise de parole sur ce sujet de toutes les garanties susceptibles de favoriser l'audience illocutoire. Il met en évidence son *éthos* dans l'*Élégie* (2015a : 15-24), dans le seuil de la *Continuation* (2015c : 1-8), dans la *Remonstrance* (2015d : 57-88 ; 215-220 ; 533-560 ; 599-602 ; 709-710) ainsi que dans la *Responce* (2015e : 21-22 ; 65-104 ; 309-316 ; 681-683 ; 1075-1086). Sur le plan rhétorique, ces représentations de soi servent d'escorte au discours poétique à vocation d'enrôlement. Elles correspondent aux apprêts oratoires dont Aristote (1991 : 181-182), Cicéron (1840 : 89) et aussi Perelman (2012 : 28) soulignent le rôle pragmatique essentiel dans la qualité de réception de tout discours par ses destinataires. Fort de sa colère contre les violences des guerres de religion, porteur aussi du mandat de la France (2015c : 441-444), Ronsard suit précisément le conseil de Cicéron soulignant que lorsqu'on veut favoriser l'écoute, on étudie les dispositions de ceux qui écoutent, on s'y conforme, on se plie à leur jugement (1840 : 21). Dans les *Discours*, jamais *éthos* satirique ne sera alors mieux armé pour se porter garant, dans l'acte même d'énonciation, de la vérité que Ronsard défend. Pour le Vendômois, l'*éthos* constitue l'argument décisif pour donner de la gravité à la stigmatisation de l'actualité funèbre (Debailly, 2012 : 429). Ronsard convoque tout le poids de sa réputation en répliquant aux prédicants qui l'accusent d'avoir composé le *Discours des misères de ce temps* et la *Continuation* pour plaire aux Valois : « Je ne suis incogneu » (2015e : 293). Avant cette évocation, sa résolution dès l'exorde de la *Continuation* à dénoncer les maux des guerres de religion dans tous leurs états a autant d'importance que les traits éthiques qui présentent le poète comme un patriote digne d'estime parce qu'en colère contre les misères de ses compatriotes.

Bref, l'esquisse de l'*éthos* permet à Ronsard un contact significatif avec les allocutaires. Elle affiche son statut face aux guerres de religion, fournit une vision d'ensemble sur la genèse des *Discours* dont elle renseigne aussi sur le style acéré. Plusieurs fois dans cette œuvre, Ronsard appelle ses coreligionnaires au combat. Par moments, il déploie la remonstrance et l'adjuration, puis adresse aux porteurs de voix de son temps les apostrophes qui les disposent à opter, comme lui, pour la résistance ferme face aux réformés. Pour donner de nouvelles dispositions d'esprit aux écrivains catholiques de l'époque, Ronsard leur représente Condé, de Bèze, ses collègues prédicants et leurs fidèles comme étant des insensés coupables de sédition et de sacrilèges. Par ces accusations, il met ces figures littéraires dans des dispositions favorables à la résistance. Il multiplie également à leur intention les appels qui ne leur laissent nul autre choix que la mobilisation en faveur de la France. Il est question, dans l'adjuration, de disposer l'allocutaire de telle façon que le recours aux armes poétiques lui semble légitime et obligatoire, de le faire adhérer donc à la guerre des mots contre les ennemis intérieurs du royaume.

Dans le cas où les adjurations manqueraient de convaincre les écrivains du temps d'armer Apollon au nom de la paix nationale, Ronsard entame de parler à leurs sens pour exciter leur colère contre la Réforme. Les *Discours* misent, à partir de ce moment, sur la capacité des clichés

qui rendent compte des sacrilèges commis par les réformés à inquiéter. Cette fois-ci, il s'agit de provoquer l'indignation des porteurs de voix. Indépendamment des accents piquants de la remontrance, les images de violences permettent à Ronsard de dissiper tout désengagement face à l'iconoclasme huguenot, la sédition de Condé et ses conséquences. Dans le *Discours des misères* où elles occupent une place pivot, ces images irritent au plus haut point. Sur le plan rhétorique, leur fonction consiste à envoyer au combat l'entourage des Valois. Sur le plan sociologique, leur efficacité pragmatique se fonde sur le rôle tout-puissant de la représentation du mal à blesser la conscience du narrataire pour produire en lui un subtil effet de colère. À proprement parler, à force de montrer les malheurs dont il accuse la Réforme, Ronsard envisage de pousser les hommes du Louvre à décrier, devant le monde, les exactions de son époque. En plus d'inciter les *triumvirs* à foncer sans hésiter sur les protestants armés en 1562, il met en garde contre toute indifférence face aux violences de la première guerre de religion.

En définitive, face aux misères de son temps, Ronsard, dans les *Discours*, rappelle à la Reine Catherine, à ses deux fils Valois, aux *triumvirs* et aux hommes de parole du Louvre leurs obligations de servir de sentinelles à la France et à son Église. Sans oublier de se tourner par moments vers les coreligionnaires anonymes affligés par les violences, le poète indique à ces allocutaires les raisons au nom desquelles ils doivent faire face à la Réforme. Partout dans son œuvre militante, le Vendômois joue le rôle d'un meneur. Il y passe de la satire des adversaires à l'apostrophe des coreligionnaires. C'est par l'éloquence indignée qu'il entreprend d'influencer les pensées et les cœurs de ses allocutaires. De là, l'influence sur les passions des allocutaires est le moyen décisif de son art de la persuasion et de la mobilisation contre la violence guerrière.

### BIBLIOGRAPHIE :

ARISTOTE (1991). *Rhétorique*. Traduction de C.-E. Ruelle revue par P. Vanhemelryck, commentaires de Benoît Timmermans. Paris : Le Livre de Poche.

AUBIGNÉ, Agrippa de (2006) [1616]. *Les Tragiques*. Édition critique établie et annotée par Jean-Raymond FANLO. Paris : Champion Classiques.

AUTELS, Guillaume (1559). *Remonstrance au peuple françois de son devoir en ce temps envers la majesté du Roy ; à laquelle sont adjoustez troys éloges de la paix, de la trefve et de la guerre*. Paris : André Wechel.

CICÉRON (1840). *L'orateur. Œuvres complètes de Cicéron*. Traduction nouvelle par M. Alphonse Agnant. Paris : C.L.F., Panckoucke.

DEBAILLY, Pascal (2009). Ronsard et la satire dans les *Discours des misères de ce temps*. Pascal DEBAILLY et Jean VIGNES (dir.), *Cahiers Textuel*, n° 33, *Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Poésie et guerre civile*, 153-177.

DEBAILLY, Pascal (2012). *La muse indignée. La satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*. Vol. I. Paris : Classiques Garnier.

DENIS, Benoît (2000). *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*. Paris : Seuil.

FERRER, Véronique (2009). Le poète en situation. In Véronique FERRER, Frank LESTRINGANT et Alexandre TARRÊTE, *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard : « D'une plume de fer sur un papier d'acier »* (pp. 31-55). Orléans : Éditions Paradigme.

FRAGONARD, Marie-Madeleine (1990). *La justice des princes. Commentaires des Tragiques, livres II et III*. Mont-de-Marsan : Éditions interuniversitaires.

GOULART, Simon (1578). *Memoires de l'Etat de France*. Vol. I. <https://gallica.bnf.fr> [consulté le 21 novembre 2020].

JOUANNA, Arlette (1996). *La France du XVI<sup>e</sup> siècle. 1483-1598*. Paris : PUF.

LENIENT, Charles (1894). *La poésie patriotique en France dans les temps modernes. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Vol. I. Paris : Librairie Hachette et Compagnie.

LENSTRINGANT, Frank (1986). *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques. Études littéraires*. Paris : PUF.

MAINGUENEAU, Dominique (1993). *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*. Paris : Dunod.

MAURRAS, Charles (2008). La politique de Ronsard [en ligne]. Édition électronique par Maurras.net. [http://maurras.net/pdf/maurras\\_ronsard-politique.pdf](http://maurras.net/pdf/maurras_ronsard-politique.pdf) [consulté le 27 juillet 2019].

MOLINIÉ, Georges (1972). *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Librairie Générale Française.

PERELMAN, Chaïm (2012). *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*. Paris : Vrin.

RIFFATERRE, Michael (1983). *Sémiotique de la poésie*. Traduit de l'anglais par Jean-Jacques Thomas. Paris : Seuil.

RONCARD, Pierre (2015a). *Élégie de Pierre de Ronsard Vandomois sur les troubles d'Amboise. À Guillaume des Autels gentilhomme Charrolois* [1560]. In *Œuvres complètes*, Vol. IV, édition établie et présentée par Paul LAUMONIER (pp. 30-32). Paris : Classiques Garnier.

RONCARD, Pierre (2015b). *Discours des misères de ce temps. À la Royne mere du Roy. Par Pierre de Ronsard Vandomois* [1562]. In *Œuvres complètes*, Vol. IV, édition établie et présentée par Paul LAUMONIER (pp. 33-48). Paris : Classiques Garnier.

RONCARD, Pierre (2015c). *Continuation du discours des misères de ce temps. À la Royne par Pierre de Ronsard Vandomois* [1562]. In *Œuvres complètes*, Vol. IV, édition établie et présentée par Paul Laumonier (pp. 49-76). Paris : Classiques Garnier.

RONCARD, Pierre (2015d). *Remonstrance au peuple de France* [1563]. In *Œuvres complètes*, Vol. IV, édition établie et présentée par Paul Laumonier (pp. 77-122). Paris : Classiques Garnier.

RONCARD, Pierre (2015e). *Responce de Pierre de Ronsard gentilhomme Vandomois aux injures et calomnies, de je ne sçay quels predicans, et ministres de Geneve. Sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* [1563]. In *Œuvres complètes*, Vol. IV, édition établie et présentée par Paul Laumonier (pp. 123-195). Paris : Classiques Garnier.

SCHRENCK, Gilbert (2015). « Ligue ». In François ROUGET (dir.), *Dictionnaire de Pierre de Ronsard* (p. 387). Paris : Honoré Champion.